



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 3 mai 2011
sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010
3. Communication du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis No 2/2011 : Modification art. 24 alinéa 4 des statuts des SITSE, fixation du plafond des emprunts.
6. Préavis No 1/2011 : Plan Directeur Régional du district de Nyon – volet stratégique
7. Proposition d'Alex Baertschi sur la rémunération des autorités.
8. Rapports des commissions
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – G. DANISI ROCHAIX – L. HUG – H. LANDOLT – M. SHELDON

Non excusé : A. HYSENI

Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010

En l'absence d'observations ou corrections, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

J.-L. RAY mentionne que cette séance, normalement prévue le 23 mars, a été reportée afin de pouvoir finaliser les dossiers présentés aujourd'hui et rappelle que les 45 conseillers nécessaires à la prochaine législature ont été élus lors des élections des 13 mars et 3 avril (les noms se trouvent sur le site de Mies) alors que les suppléants le seront prochainement (15 mai)

L'assermentation de la nouvelle Municipalité et des Conseillers se fera le 11 mai prochain dès 19h en présence du Préfet Jean-Pierre Deriaz. Il y sera également désigné :

- un Président et vices Présidents,
- un(e) secrétaire et son ou sa suppléant(e),
- les scrutateurs (ou trices) et suppléant(e)s,
- les membres aux Commissions des Finances et de Gestion,
- les délégué(e)s aux Commissions de L'ASCOT (Association Scolaire Intercommunale de Terre Sainte), AJET ((réseau d'Accueil de Jour de la petite Enfance Terre Sainte),
- les délégué(e)s au SITSE (Services Industriels de Terre Sainte),
- les commissions des Travaux et d'Urbanisme ainsi que de l'Environnement,

Les autres commissions pourront être élues lors du premier conseil de la nouvelle législature.

Il rappelle être à la recherche d'un (une) candidat(e) pour le poste de secrétaire, élu(e) pour 5 ans lors de l'assermentation.

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

La nouvelle déchèterie est le dernier projet à réaliser avant la fin de la législature actuelle, ces travaux sont devenus indispensables vu l'indiscipline des habitants de la commune lorsqu'ils se débarrassent de leurs déchets divers. A ce propos il remercie les employés communaux pour le travail de tri fait même dans la bonne humeur (même s'ils râlent un peu...)

Il vante le travail considérable de recherches effectué par Monsieur Semoroz pour aboutir au projet actuellement en cours. Le crédit de ce projet avait été voté le 12 décembre 2007 pour un montant de CHF 1'370'000.- mais n'a pas pu être réalisé pour cause d'oppositions et recours, ensuite le projet de fusion a mis ce projet entre parenthèse car il y avait une crainte que notre déchèterie soit partagée avec d'autres communes voisines.

Ce n'est qu'après avoir reçu la garantie du Canton, mandatée par notre Municipalité, que rien ni personne ne nous obligerait à la partager (lecture de la lettre du 21 janvier 2011 de Monsieur Claude Ruey, Conseiller national), que les travaux ont enfin pu être entrepris dès le 1^{er} avril (et ce n'est pas un poisson d'avril)

La collaboration entre J. Wildberger, nouveau municipal pour la prochaine législature, et J.-L. Semoroz se passe bien pour la transmission des informations. M. Wildberger a déjà assisté à 2 réunions de chantiers, ce qui présage un passage efficace à la prochaine législature.

En règle générale, la passation des pouvoirs entre la Municipalité sortante et la nouvelle se passe sous les meilleurs auspices, tous dicastères confondus.

Le prochain Syndic est Pierre-Alain SCHMIDT

J.-L. SEMOROZ

- Les travaux de la déchèterie avancent bien grâce à une météo des plus agréables. Les drainages, l'encaissement, l'anneau extérieur, les fondations pour la pose des murs, les fouilles pour les services et collecteurs d'eaux claires ont été réalisés en un peu plus d'un mois, le gros oeuvre est donc terminé et ceci malgré quelques problèmes survenus à cause de la nature du terrain argileux, spongieux, gommeux (d'où le nom « les Mouilles » qui désigne cet endroit) ce qui a nécessité une fouille plus profonde et l'installation d'une couche de boulets plus importante que prévue. Ce renforcement facilitera le drainage et le portage stabilisant le tout pour la circulation des camions et le poids des bennes de récupération des déchets.

L'îlot central, réservé aux utilisateurs, est en voie de finition.

L'anneau extérieur ne sera utilisé que par les camions, il n'y aura donc pas de connivence entre les usagers et les camions de ramassage.

Les travaux de finition seront possibles dès fin mai, pose de barrières, portail, abris du gardien, dépôt pour les produits électroniques, plantations d'arbres et haies.
Le jour d'ouverture et d'inauguration n'est pas encore fixé mais espéré avant la fin de cette législature, La nouvelle déchèterie sera opérationnelle dès fin juin.
Malgré les travaux supplémentaires et les imprévus, le budget voté en 2007 de CHF 1'370'000.- ne sera pas dépassé.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande si la Commission ad hoc pour le règlement communal sur la gestion des déchets va reprendre son activité,

Il lui est répondu par l'affirmative car le problème de la taxation n'est pas encore résolu (taxe au sac ou au poids)

Actuellement la taxe est payée au travers de nos impôts, mais cela devrait changer.

Notre Président demande si cette Commission devait se réunir avant la mise en activité de la nouvelle déchèterie ?

Pour J.-L. SEMOROZ il faut attendre que le Canton nous donne des directives concernant le moyen de prélever la taxe.

S. MASCALI fait remarquer que, même si on est pas encore au clair avec le moyen de prélever la taxe, il y a la nécessité de faire un règlement d'utilisation.

J.-L. SEMOROZ confirme en mentionnant qu'un gardien sera là aux heures d'ouverture pour aider les gens à bien trier leurs déchets, que l'accès se fera avec une carte magnétique remise aux seuls habitants de Mies.

P. MEIER voudrait spécifier que les oppositions au projet n'ont pas toutes été levées par la Municipalité mais que certains opposants l'ont retirée suite à la séance d'information.

E. FLEURY signale que depuis le 1^{er} mars il y a obligation de séparer les déchets contenant de l'amiante et voudrait savoir ce qui est fait actuellement sachant que tout déchet de faïence ou carrelage de plus de 1m2 doit être muni d'un rapport (coût d'environ CHF 1000.-) qui définit la manière de traiter ces déchets (traçabilité)

A. CAVIN admet qu'une directive du Canton est parvenue et que toute transformation ou rénovation (mise à l'enquête) dans les habitations construites dans les années 1970 à 80 est soumise à analyse sur l'amiante et que les travaux sont particulièrement contrôlés. Par contre il est difficile d'être derrière chaque petit bricoleur qui change son carrelage et porte ses déchets dans la benne réservée à cet effet (déchet inerte)

J.-L. SEMOROZ complète en disant que cette benne est contrôlée par la SADEC.

- Le Beach Volley de la plage a beaucoup de succès, il est un lieu de rencontre pour les jeunes et sera inauguré officiellement le 25 juin entre 16h et 17h lors de la fête Lacustre en présence d'une équipe de joueurs de haut niveau qui fera une représentation.

- L'éclairage public du chemin des Trésans, un des derniers chemins non équipé, les entreprises Girardi (génie civil) et Duvoisin & Gros vont entreprendre la pose de 15 luminaires pour un montant de CHF 110'000.- budgété pour 2011.

- Lors de la séance du 22 juin le conducteur de la nouvelle balayeuse intercommunale et le gardien de la nouvelle déchèterie nous seront présentés.

C'est Jürg WILDBERGER qui sera le remplaçant de J.-L. SEMOROZ pour la prochaine législature

A. CAVIN

- Le parking souterrain des immeubles « au Sorbier » est enfin accessible même si la porte pause encore quelques petits problèmes, les aménagements extérieurs du quartier nouvellement construit se terminent. Il reste encore quelques finitions à faire aux constructions (stores en toile des balcons, peintures, retouches intérieures...) Cinq mois après leur installation les locataires sont très heureux.

- La FIBA, les travaux vont bon train et les travaux sont prévus pour 2 ans.

- L'extension de l'école est terminée (le problème de condensation d'eau dans le sas d'entrée a été résolu) et les aménagements extérieurs également.

Ariane CAVIN sera remplacée par Guy DERIAZ lors de la législature suivante.

P. MASCALI

N'a aucune information à donner.

Sa remplaçante pour la prochaine législature est Stéphanie EMERY

C. FIGEAT, seul Municipal restant en place.

2010 a été un très grand cru pour les finances de la commune, le résultat (même si tous les chiffres ne sont pas connus) laisse présager un solde positif de plus de CHF 4 millions avec des amortissements extraordinaires réalisés proche du million.

La Commission des finances n'avait pas tort lorsqu'elle a fait baisser le taux d'impôt 2011 de 5 pts (à 50cts)

5. Modification des statuts des SITSE et fixation du plafond des emprunts, présentation technique par P. Kilchherr, chef de service des SITSE

Il est remis à chaque Conseiller un nouveau préavis avec la correction que la Commission des finances de la commune de Founex a souhaité apporter : il s'agit d'une modification de l'art. 24 alinéa 4 des statuts des SITSE par la fixation du plafond des emprunts pour les travaux de collecte et épuration des eaux usées (et non la fixation du plafond des risques pour cautionnement, comme stipulé dans le préavis d'origine)

L'avant projet a été présenté lors de la séance de décembre 2010 (voir PV), la phase d'étude SIS 32 et de dimensionnement est terminée, les plans et schémas établis et il s'avère que le budget alloué lors de la constitution des statuts du SITSE en 2007 n'est pas suffisant (selon estimation arrêtée en avril 2011). C'est pourquoi une modification des statuts est nécessaire concernant l'emprunt à effectuer pour la réalisation du projet.

Ce contretemps fait retarder le début des travaux de quelques mois et le premier coup de pioche est donc prévu en février 2012 pour permettre à chaque commune (11) de se prononcer.

La date de l'inauguration n'est pas fixée.

Puisqu'on en a l'opportunité, on profitera peut-être des 14kms de fouille de la nouvelle STEP pour installer aussi des tubes permettant le passage du gaz.

Ces travaux se pourraient se faire en partenariat avec les SI de Nyon ou Genève pour l'exploitation (toujours en discussion) et nécessitent de modifier les statuts des SITSE pour y adjoindre le service gaz.

C'est le bureau d'ingénieurs Bovard, Nickl et Ribl qui a fait l'étude présentée ce soir.

Une réserve de terrain est prévue pour les exigences futures que le Canton pourrait avoir vers 2018 - 2020 (micro pollution). L'emplacement est réservé à l'est du Bois de la Mette à côté de la compostière, côté Genève. La mise à l'enquête est pratiquement réalisée.

Il y aura récupération du Biogaz.

Cette nouvelle STEP (=station épuration et STAP = station de pompage) est prévue pour 45'000,- habitants alors que nous sommes aujourd'hui environ 20'000,- et elle ne sera donc pas obsolète dans quelques années.

Débat

P. CODEREY demande si un bureau de géologues a été mandaté concernant les risques pour la nappe phréatique ?

P. Kilchherr signale que 4 sondages par carottage ont été faits, ils ont indiqué un peu d'eau.

Ce sondage a été réalisé avant que le paysan ne sème son blé (pour répondre à F. GAVILLET)

Par sécurité, des sondages seront encore réalisés à diverses reprises dans les mois qui suivent.

H. JOCHAUD DU PLESSIX s'inquiète de la possibilité de rejets dans les cours d'eau (Creuson). Il lui est répondu que le seul exutoire est le retour au lac à travers le turbinage, les exutoires existant seront conservés. En cas de gros orage, le surplus d'eau retournerait au lac (accepté par le SESA)

J.-P. STREIT demande si le surplus d'eau ne venait pas de mauvaises connections ?

P. Kilchherr approuve en spécifiant que ce serait aussi des regards qui débordent, des eaux claires qui partent dans les eaux usées ou des collecteurs pas très étanches. Un réseau d'eaux usées complètement étanche est une utopie.

J.-L. SEMOROZ ajoute qu'un PGE (plan général d'évacuation des eaux) exigé par le Canton dont le coût dépasse les CHF 100'000.- est pratiquement terminé dans notre commune et que les travaux pour réparer certains dysfonctionnements ont été entrepris. Certains particuliers, dont les collecteurs sont mal raccordés, devront également faire réparer à leurs frais les anomalies constatées (eaux usées partant dans les eaux claires et vice versa)

B. HUG demande des explications sur le compte d'exploitation.

Dès la page trois du préavis il nous est indiqué que la nature des travaux justifie les 50 millions d'emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet et les CHF 1'403'000.- déjà dépensés.

Ce projet ne coûte rien aux communes mais au citoyens (CHF 2.45 par m3 pour l'épuration)

B. GAUD voudrait savoir ce que représente ces CHF 2.45 par rapport au niveau national ?

Pour P. Kilchherr l'installation étant neuve, le coût est plus élevé. Les projets réalisés dans les années 1970 étaient subventionnés par la Confédération et le Canton à hauteur de 75% ce qui n'est pas le cas ici et donc les frais financiers pèsent sur ce projet pour environ CHF 1.70

De plus une comparaison n'est pas possible car les autres stations sont âgées et le système utilisé n'est pas le même.

C. FIGEAT intervient pour signaler que nous payons actuellement 0.70 cts/m3 grâce aux réserves que nous avons mais, sans cela, le coût réel serait avoisinant des CHF 1.50 cts/m3

P. CODEREY trouve que l'augmentation de 30 à 50 millions est énorme et demande s'il n'est pas possible de faire pression pour faire diminuer les coûts.

C. FIGEAT indique que refaire notre propre STEP nous reviendrait entre 12 à 15 millions pour les communes de Mies-Tannay. Alors que ce nouveau projet, beaucoup plus conséquent pour 11 communes revient à environ 4,6 millions par commune, donc moins chers.

P. Kilchherr indique que le fascicule de l'Office Fédéral de l'Environnement des Forêts et des Paysages, de 2003, donne les statistiques suisses de ce que coûte un réseau d'épuration des eaux et prouve que le coût estimé pour notre nouvelle station d'épuration n'est pas excessif.

B. HUG, pour la Commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport et recommande d'accepter l'augmentation du plafond des emprunts à 50 millions.

La parole n'étant plus demandée il est procédé à la votation.

Le Conseil approuve la modification de l'art. 24 alinéa 4 des statuts des SITSE par l'augmentation du plafond des emprunts passant de 30 à 50 millions pour le but principal qui est la collecte et l'épuration des eaux usées (préavis 2/2011) à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Adoption du « Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) volet stratégique »

P. ENGELBERTS explique le préavis de la Municipalité 1/2011 en mentionnant que ce travail est l'aboutissement de directives fédérales transmises au district qui lui-même les transmet à Terre Sainte. Ces schémas s'emboîtent les uns dans les autres comme les poupées russes.

Les Commissions des travaux, d'urbanisme et de l'environnement ont longuement étudié la question, ont fait leurs remarques dont il a été tenu compte dans une large part.

Ce volet stratégique sera la bible des 20 prochaines années pour le développement de notre territoire. Le paysage est au centre des préoccupations, les questions d'énergies ont été

étudiées, la mobilité n'est pas en reste, pour la densification des constructions on veillera à ne pas miter le paysage, on privilégiera des logements groupés à proximité des moyens de transport plutôt que des parcelles pour maisons individuelles. Mies est dans cette ligne de conduite avec les constructions qu'elle a réalisées (quartier de la gare, Sorbier)

H. JOCHAUD DU PLESSIX signale que le travail a été considérable, qu'il y a eu des craintes face au développement rapide de la région et des modifications du cadre de vie mais que ce volet stratégique du plan directeur ayant pris en compte de nombreuses remarques, il pourra servir de base à l'élaboration du schéma Directeur de Terre Sainte (qui ne demandera pas l'assentiment des Communes)

En conclusion, la Commission de l'environnement recommande d'adopter ce volet stratégique du plan directeur régional du district de Nyon.

C. HILFIKER, remercie la Municipalité d'avoir associé, depuis le début, la Commission des travaux à l'étude de ce projet et propose aux Conseillers d'accepter cette dernière mouture du volet stratégique selon le préavis 1/2011

P. CODEREY se reporte à la page 9 du fascicule concernant le rejet des nuisances et demande s'il va y avoir une amélioration des nuisances sonore du trafic routier, ferroviaire et activités industrielles ?

P. ENGELBERTS signale qu'une étude a déjà été faite sur les nuisances liées au trafic routier et que certains secteurs dépassant les normes vont nécessiter des travaux.

Plusieurs solutions sont à l'étude tel une diminution de la vitesse et/ou le changement du revêtement routier. Cette dernière solution sera appliquée (exemple de Commugny)

J.-L. SEMOROZ mentionne que le revêtement de la RC1 entre Founex et Mies sera modifié pour absorber le bruit et l'eau (comme sur l'autoroute entre Gland et Rolle)

Le revêtement de la RC2 entre la gare et la Clairière sera aussi à refaire.

La parole n'étant plus demandée il est procédé à la votation.

Le Conseil décide d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) (préavis 1/2011) à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Proposition d'Alex BAERTSCHI sur l'augmentation de la rémunération des autorités :

Alex BAERTSCHI s'est intéressé à la rémunération du Syndic et des Municipaux des différents villages de Terre Sainte et a remarqué que certains d'entre eux avaient effectué des ajustements. Pour ne pas punir les personnes devant restreindre leurs activités professionnelles en fonction de leur engagement communal, il propose que nous nous penchions aussi sur la question.

Notre Président demande si les Conseillers veulent entrer en matière ?

En cas d'acceptation, acceptent-ils les montants mentionnés soit :

CHF 50'000.- au lieu de 30'000.- pour le Syndic,

CHF 30'000.- au lieu de 24'000.- pour les Municipaux

+ l'enveloppe de CHF 30'000.- à répartir lorsqu'il y a surcharge de travail.

En cas de refus le projet serait abandonné ou renvoyé à une date ultérieure.

S. MASCALI fait remarquer que la Commission des finances n'a pas été approchée et que le budget a été voté pour l'année 2011

B. HUG demande que soit respectée la procédure, selon le règlement, par l'établissement d'une motion et la soumission aux Commissions sur la base d'un préavis. Ce sujet mérite d'être étudié et propose que le sujet soit discuté, préparé et soumis en bonne et due forme au Conseil communal avec la procédure de budgétisation de l'an prochain.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande si ces rémunérations sont soumises au 2^{ème} pilier ?

Il lui est répondu que ces sommes sont astreintes à l'AVS mais pas au 2^{ème} pilier jusqu'à présent.

1. Notre Président demande à ce que l'on se détermine sur l'entrée en matière ou pas ?

Au vote, l'**entrée en matière est acceptée à l'unanimité moins 4 avis contraire et 1 abstention**

2. Acceptez-vous la proposition telle que présentée ?

Au vote cette proposition n'est pas acceptée.

3. Etes-vous d'accord de confier l'étude de cette proposition à cette législature ?

Cette proposition n'est pas acceptée (seulement 8 personnes « pour »)

4. Etes-vous d'accord de confier l'étude de cette proposition aux Commissions de finances et de gestion de la prochaine législature ?

Oui à l'unanimité.

C. FIGEAT remercie A. BAERTSCHI pour sa sollicitude et lui rappelle qu'au budget le poste rémunérations des autorités est de CHF 162'000.- et qu'avec sa proposition elle monterait à CHF 200'000.- (inclus enveloppe de CHF 30'000.-)

8. Rapport des Commissions :

H. JOCHAUD DU PLESSIX donne des nouvelles des travaux de revitalisation du Creuson, ces travaux sont normalement terminés, reste les berges à ensemercer avec de la fleur de foin provenant du fauchage de la berge située plus en amont et la nature devrait reprendre ses droits rapidement pour autant que la sécheresse cesse ce qui nous permettrait de voir si l'Agrion de Mercure (espèce de libellule) apprécie son nouvel habitat (www.mies.ch/enviromies/index.html)

9. Divers et propositions individuelles :

J.-P. STREIT remercie la Municipalité d'être intervenue pour faire éteindre les lumières de la grue de chantier la nuit, ce qui a été respecté un certain temps. Malheureusement l'illumination est à nouveau d'actualité (moins perturbant grâce aux feuilles des arbres)

S. MASCALI demande s'il y a un planning pour la fin des travaux du Sorbier qui traînent en longueur et s'il est prévu de couvrir l'accès pédestre de l'entrée du parking ?

A. CAVIN admet le retard par le fait que le froid et la neige ont retardé les travaux et qu'ensuite l'entreprise paysagiste retenue (marché public) vient des environs de Lausanne, ses employés comptent leurs heures au départ de l'entreprise, le temps passé sur le chantier est donc amputé de plus ou moins 3h. Les travaux arrivent cependant à leur fin.

En ce qui concerne le parking, un projet (non prévu au départ) est à l'étude.

P. CODEREY pose diverses questions :

- Il voudrait savoir qui sera le vice-Syndic, il lui est répondu que le choix n'a pas encore été fait mais, selon le nouveau Syndic P.-A. SCHMIDT, ce sera le meilleur.

- Il demande si un rapport a été établi après la pose du radar de la police placé sous le pont de la route de la Gare début février et vont-ils le remettre ?

J.-L. SEMOROZ signale que la police remettra certainement le radar car il rapporte beaucoup...

- Combien de fois le radar de la Commune a-t-il été placé ?

La réponse est que le radar est très souvent employé dans différents lieux de la commune mais surtout à la route de Veytay à cause de l'école.

- La Municipalité a-t-elle eu un rapport des CFF concernant la 4^{ème} voie, va-t-il avoir des aménagements particuliers ?

A. CAVIN confirme que les CFF discutent en ce moment avec les propriétaires qui se situent entre la gare et le centre Silhouette pour l'expropriation d'un peu de leur parcelle, le Syndic a cédé sa parcelle du triangle pour l'accès à la nouvelle gare.

P. ENGELBERTS indique que la gare sera déplacée vers Genève, la gare actuelle sera supprimée et un quai partira de la parcelle située vers le passage sous-voie qui forme un petit triangle face au grand triangle et la rampe d'accès partira de là pour aller sur le quai et rejoindre la halte - qui devrait aussi être accessible depuis la zone des activités.

- Où en sont les discussions concernant la sortie du chemin des Sorbier sur le Vy des Tschioquants/chemin des Marronniers de la commune de Tannay ?

P. ENGELBERTS signale que l'usage du chemin des Sorbier sera limité aux habitants du Sorbier comme l'est le Vy des Tschioquants et que seul ces habitants pourront emprunter les chemins agricoles qui sont très fréquentés par les promeneurs, raison pour laquelle Tannay voit d'un très mauvais œil une augmentation de fréquentation. Des contrôles seront effectués pour éviter les fraudeurs.

- Qu'advient-il de l'actuelle STEP ?

J.-L. SEMOROZ rappelle qu'elle sera détruite et remplacée par une STAP (station de pompage)

- Les arbres supprimés à l'école seront-ils remplacés ?

A. CAVIN signale que la façade, contre lequel ces 2 arbres étaient plantés dans des grands bacs, est noire et que de l'humidité a été perçue dans les locaux techniques de la salle de gym.

Des entreprises ont été contactées pour que cette façade soit remise en état et plus aucun arbre ne sera planté.

- Y a-t-il une intention de construire une chapelle ?

P. ENGELBERTS se souvient qu'un généreux donateur avait émis le souhait d'offrir un édifice religieux mais ce projet n'a jamais abouti.

E. FLEURY demande si A. CAVIN est fière de son local poubelle des Sorbier ?

Elle n'est pas du tout contente et même fâchée contre les architectes qui ont effectué des transformations sans lui soumettre le projet.

B. HUG fait remarquer qu'à la route des Châtillons, derrière le portail historique des Crénées il y a des poubelles en continu sur la voie publique et demande si quelque chose peut être fait. Il fait mention aussi d'une magnifique prairie fleurie naturelle de 3 hectares côté Coppet du domaine des Crénées (attend la fauche du paysan M. Gallay après le 15 juin) et qui a été incluse dans le réseau agro-écologique de Terre Sainte.

S. MEYLAN demande si on a des nouvelles du projet de port de Tannay ?

A. CAVIN a une séance prochainement et en parlera lors du Conseil de juin.

J.-L. RAY indique que B. HUG s'est proposé de faire visiter les Crénées aux conseillers à une date qui n'a pas encore été arrêtée.

P- MEIER propose aux Conseillers de consulter les photos du marché de Mies sur le site, narché qui a eu beaucoup de succès.

P.-A. SCHMIDT remercie la Municipalité pour le geste qu'elle a fait en faveur de l'organisation que met en place le Lions Club, dont il fait partie, au Best Western de Chavannes-de-Bogis le samedi 21 mai 2011, l'intégralité des bénéfices ira à l'EMS de la Clairière à Mies dans le but de financer un véhicule de transport. Des flyers sont à disposition des Conseillers intéressés.

S. NCHINDA évoque le succès du terrain de Beach Volley ceci avant même son inauguration et regrette l'indisponibilité du terrain. Elle souhaite que soit établi un règlement d'utilisation pour permettre à tous de s'essayer au jeu.

J.-L. RAY fera des photos prochainement lorsqu'il y aura une activité.

G. MARCHAND demande à ce que l'on invite les nouveaux Conseillers et Municipaux aux agapes qui suivront le prochain Conseil de juin.

J.-L. SEMOROZ rappelle que lors de l'assermentation des Conseillers pour la nouvelle législature il y aura aussi l'assermentation des délégués pour les SITSE et qu'il y aura lieu de réfléchir à qui pourrait se présenter.

Pour J.-L. RAY il en va de même pour les autres Commissions.
Il y aura lieu aussi de donner la date du 1^{er} conseil de la nouvelle législature au plus tard lors du Conseil de juin.

P. ENGELBERTS indique que le Préfet a invité les Municipaux sortants à cette manifestation !

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité**.

La séance est levée à 22h50 et suivie d'un apéritif.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN